



AVIS DE CONCESSION

ACTIVITES DE DIVERSIFICATION TOURISTIQUES DE LA STATION DE MORILLON 1100 (74)

SECTION I. POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse

Commune de Morillon

Mairie, 5 place de la Mairie

74440 MORILLON

France

Code NUTS : FRK28

Courriel : affairesjuridiques@mairie-morillon.fr

Téléphone : 04 50 90 69 46

Adresse Internet : www.mairie-morillon.com

Adresse du profil acheteur : <https://www.marches-publics.info> (Référence de l'avis S-PF-58868)

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info> (Référence de l'avis S-PF-58868)

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : via le profil acheteur à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info> (Référence de l'avis S-PF-58868)

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique, via le profil acheteur de la Commune à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-publics.info> (Référence de l'avis S-PF-58868)

I.4) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale

Service généraux des administrations publiques

SECTION II. OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé

Délégation de service public pour la création et l'exploitation de nouvelles activités de diversification touristique sur la station de Morillon 1100, secteur des Esserts (dossier n°DSP-2023-01)

II.1.2) Code CPV principal

92000000-1 – Services récréatifs, culturels et sportifs

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.5) Valeur totale estimée

4.600.000 € HT

II. 1.6) Informations sur les lots

Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

Création et exploitation d'activités de diversification touristique « 4 saisons » pour la station de Morillon 1100, site des Esserts, sur la Commune de Morillon (74).

II.2.2) Code CPV additionnel

92330000 – Services de zones récréatives

92610000 – Services d'exploitation d'installations sportives

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRK28

II.2.4) Description des prestations

La Commune de Morillon souhaite que le Délégué développe des activités touristiques et de loisirs répondant à l'objectif de diversification touristique « 4 saisons » de la station. Le choix des activités relève du Délégué.

Les missions du Délégué comportent :

- Le financement et la réalisation des installations nécessaires à la mise en œuvre du projet de diversification ;
- L'exploitation des activités touristiques et de loisirs correspondants ;
- L'entretien et le renouvellement des installations ;
- Le paiement de l'ensemble des charges d'exploitation des activités créées (charges d'exploitation, charges de personnel, impôts et taxes, ...)

- L'encaissement des recettes des activités ;
- La communication et la promotion des activités en collaboration avec les autres secteurs touristiques de la station (office de tourisme, remontées mécaniques).

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans le règlement de consultation.

II.2.7) Durée de la concession

Pour une durée maximale de 23 ans à partir de 2024, jusqu'au 31 mai 2047.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

SECTION III) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1) habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Documents requis :

- **Une lettre de candidature** (présentation du candidat, motivation...)
- **Une déclaration sur l'honneur attestant :**
 - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-11 du Code de la commande publique ;
 - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés au 4) ci-dessous en application des articles L.3123-18 à L.3123-21 du code précité, sont exacts ;
 - Qu'il respecte l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés telle que prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail ;
- **Les documents justifiant l'absence d'exclusion** au titre des articles L.3123-1 à L.3123-11 précités dont :
 - Le certificat et l'attestation de régularité fiscale et sociale délivrés par les administrations et organismes compétents ;
 - Un extrait du registre pertinent de moins de trois mois (K, Kbis, D1), ou pour les candidats proposant un projet de création d'une personne morale spécifiquement pour l'exercice des activités de diversification, une attestation sur l'honneur de celui-ci s'engageant à effectuer les démarches d'enregistrement s'il était retenu, accompagné, d'un projet de statut de la structure à créer. Par ailleurs, un extrait du registre devra être transmis à la Commune dès que l'enregistrement aura été effectué;
 - La copie des jugements pour les candidats en redressement judiciaire.

III.1.2) Capacité économique et financière

Le candidat devra présenter les pièces justificatives démontrant ses capacités économiques et financières :

- Une note de présentation du candidat (forme juridique, date de création, capital social, actionnaires ou associés principaux) ;
- Les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices ;
- Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des prestations similaires à l'objet de la présente délégation réalisée au cours des trois dernières années.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Le candidat devra présenter les pièces justificatives démontrant ses capacités techniques et professionnelles, suivantes :

- Les moyens humains et techniques dont il dispose pour la gestion du présent contrat de concession ;
- Les références du candidat dans les domaines d'activité faisant l'objet de la délégation, notamment les activités touristiques et de loisirs en montagne ;
- Tout élément permettant de juger l'aptitude du candidat à assurer l'activité technique et professionnelle et notamment la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ledit service.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2.) Renseignement d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Date : Jeudi 15 juin 2023

Heure locale : 12h00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Français

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Renouvellement

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.1.3) Informations complémentaires (le cas échéant)

Procédure ouverte : remise des candidatures et des offres dans le même temps.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
France
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Téléphone : 04-76-42-90-00
Fax : 04-76-42-22-69 ou 04-76-51-89-44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

VI.4.3) Introduction de recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L. 551-12 du Code de la justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours (le cas échéant)

Tribunal administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 Grenoble Cedex
France
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Téléphone : 04-76-42-90-00
Fax : 04-76-42-22-69 ou 04-76-51-89-44
Site internet : grenoble.tribunal-administratif.fr

VI.1.5) Date d'envoi du présent avis

24 février 2023